

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

**Présents:** M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M. CORBIERES Bernard, M.DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

**Absent :** Néant

Mme VILLADIEU Claudine été élue secrétaire.

-----

Monsieur le Maire remercie Madame Karine REY Trésorière de sa présence et lui donne la parole afin que celle-ci présente les grands principes de la comptabilité d'une collectivité et donne les éclaircissements nécessaires à la compréhension du Budget Primitif qui sera voté au cour de la séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1° Vote des taux des taxes directes locales :**

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions prises relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2014, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux
- d'appliquer les taux suivants pour l'année 2014 :

**6,46 % pour la Taxe d'Habitation**  
**10,23 % pour la Taxe Foncière (bâti)**  
**55,27 % pour la Taxe Foncière (non bâti)**

## **2 : Vote du Budget Primitif 2014 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude TRIFFAULT, le Maire, vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2014 comme suit :

### **Investissement :**

Dépenses : **99 959,00 €** (avec 1 abstention, 1 voix contre et 9 voix pour.)

Recettes : **384 645,00 €** (avec 11 voix pour)

### **Fonctionnement :**

Dépenses : **211 454,22 €** avec 11 voix pour

Recettes : **211 454,22 €** avec 11 voix pour

### **Pour rappel, total budget :**

#### **Investissement**

Dépenses : 449 117,00 (dont 349 158.00 de RAR)

Recettes : 449 117,00 (dont 64 472.00 de RAR)

#### **Fonctionnement**

Recettes : 211 454,22 (dont 0.00 de RAR)

Dépenses : 211 454,22 (dont 0.00 de RAR)

## **3 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2014 :**

Monsieur le Maire rappelle que toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par Orange, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Monsieur Le Maire propose de fixer pour l'année 2014 les montants unitaires dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la base de tarification suivante :

Artères aériennes : 9,390 km x 53,87 € = 505,84 €

Artères sous-sol : 6,954 km x 40,40 € = 280,94€

Emprise au sol : 1,50 m<sup>2</sup> x 26,94 € = 40,41 €

**Total arrondi de la Redevance = 827,00 €**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes

#### **4 : Indemnité de gardiennage 2014 de l'église communale :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière mandature, le Conseil Municipal avait décidé de verser l'indemnité de gardiennage de l'église communale, dont le plafond fixé à 119,55 € par circulaire du Ministre de L'Intérieur, à l'équipe pastorale de Lavit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer à l'équipe pastorale desservant la paroisse de Gramont une indemnité de gardiennage de CENT DIX NEUF EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES (119,55 €) pour l'année 2014.

#### **5 : Participation de la Commune au Transport Scolaire 2014/2015 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge par la commune de GRAMONT de la participation financière 2014/2015 des familles aux frais de transports de leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE la participation communale aux frais de transport scolaire suivante :**

**Pour les Etablissements Secondaires (Collèges, Lycées, LEP) :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans et hors département.

**Pour les C.F.A :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans le département.

**Pour les Universités et BTS :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans le département.

**Pour les Etablissements Primaires (Maternelle et Primaire, Classe d'Intégration Scolaire) :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92€ pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés hors de la commune et hors département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN, Monsieur le Président du Conseil Général de Tarn et Garonne.

#### **6 : Remplacement ordinateur secrétariat de mairie :**

Monsieur le Maire indique que, sur les conseils du service informatique du Centre de Gestion 82, il conviendrait de remplacer l'ordinateur du secrétariat de mairie datant de 2006.

En effet, celui-ci, présente des dysfonctionnements récurrents et ne pourrait pas en terme de capacité supporter le passage à Windows 7 et le passage au PES (la dématérialisation comptable).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de remplacer l'ordinateur du secrétariat de Mairie et de passer à l'utilisation d'un ordinateur portable qui permettrait notamment de faciliter les rétroprojections durant les séances des conseils municipaux.

Après examen des différents devis présentés et délibération, le Conseil Municipal :

- Retient l'option d'un ordinateur portable pour équiper le secrétariat de Mairie
- Retient le devis de l'entreprise SMI de Montauban pour un montant total de 1 197,92 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord.

## **7 : Travaux voirie :**

Monsieur le Maire présente le programme 2014 établi par le technicien de la Communauté de Commune en concertation avec Denys BORDES Adjoint délégué à la voirie.  
Les travaux concerneront la réfection de la VCN°11 dite « Chemin d'Encoupet » sur une longueur de 787 m et pour un montant total de 9 525,00 € TTC.

## **8 : Commissions communales :**

Une première esquisse du tableau des commissions communales est faite, le tableau sera finalisé lors du prochain conseil municipal.

## **9 : Logements communaux :**

Un état des lieux complet de chaque logement communal va être fait.

## **10 : Fleurissement village :**

Le Conseil Municipal décide de commander toutes les fleurs nécessaires au fleurissement du village auprès de l'Ecole de Marsac dans le cadre de leur vente annuelle au profit de l'école.

## **10 : Planning du bureau de vote du 25 mai 2014 :**

Le planning du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014 est établi en fonction des disponibilités de chacun.

Permanence élections européennes du dimanche 25 mai 2014				
8 h 00	10 h 30	Claude TRIFFAULT	Pierrette CANDELON	Bernard CORBIERES
10 h 30	13 h 00	Claudine VILLADIEU	Denys BORDES	Véronique WINGTAN
13 h 00	15 h 30	Claude TRIFFAULT	Christian DONNET	Stéphanie BORDES
15 h 30	18 h 00	Denys BORDES	Christian SERRES	Hélène HUYON

## **QUESTIONS DIVERSES :** Néant

La séance est levée à 23h30

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 23/04/2014 :**

- *Délibération N° 2014-23/04-01 : Vote des taux des taxes directes locales*
- *Délibération N° 2014-23/04-02 : Vote du Budget Primitif 2014*
- *Délibération N°2014-23/04-03 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2014*
- *Délibération N°2014-23/04-04 : Indemnité de gardiennage 2014 de l'église communale :*
- *Délibération N°2014-23/04-05 : Participation de la Commune au Transport Scolaire 2014/2015*
- *Délibération N°2014-23/04-06 : Remplacement ordinateur secrétariat de mairie :*

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	
VILLADIEU claudine	3ème adjoint	
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERES Bernard	Conseiller	
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	